



Mairie, 18 rue de la Mairie -45460

Envoyé en préfecture le 12/07/2023

Reçu en préfecture le 12/07/2023

Publié le

Préfecture du Loiret le

ID : 045-214500498-20230704-D2023070401-DE

Il enregistrement ACTES

Conseil Municipal **Délibération numéro 2023070401**

Date de la
convocation
27.06.2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatre juillet à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de BOUZY-LA-FORET se sont réunis, à la mairie.

Date
d'affichage
27.06.2023

Présents : Mmes et MM. Florence BONDUEL, Jean-Claude TONDU, Christian TOUSSAINT, François DAUBIN, Gilberte BADAIRE, Dominique BAUDOIN, Aurélie DAUBIN, Yann GOLLION, Ilona BERNY-VILFROY, Aurélie BLOT.

Nombres de
membre

Absente donnant pouvoir : Catherine FOUCAULT à Ilona BERNY-VILFROY, Jonathan RÉMÉNÉ à Christian TOUSSAINT, Sylvie VUILLET à Aurélie BLOT.

En exercice : 15
Présents : 10
Votants : 13

Absent : Christian AMEUR, Sophie THIRET épouse ALLION.

**Délibération
2023070401**

Proposition d'achat de parcelles cadastrales

Pour 12
Contre : 0
Abstention : 1

Les propriétaires en indivision des parcelles cadastrales AK 272 (470 m²) et AK 275 (169 m²) nous sollicitent sur l'intérêt de la commune à leur achat.

Ces parcelles jouxtent la cour arrière de l'école. Leur achat permettrait de conserver une cour enherbée à l'arrière de l'école après construction des nouvelles classes projetées.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité,
Abstention d'Aurélie DAUBIN,**

Décide de faire une proposition d'achat aux propriétaires à hauteur de 19 170 € (30€/m²) avec partage des frais de géomètre ou à défaut des frais de notaire.

**Le Maire,
Florence BONDUEL,**

**Le secrétaire de séance,
Gilberte BADAIRE**

Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, situé 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>